

DELIBERATION DU BUREAU

N°2025-03/25B

Objet: ACTUALISATION DU PROJET POUR LA REUT DES EAUX USEES DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-CYPRIEN: DEMANDE DE SUBVENTIONS.

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau : 10 Pour : 8
En exercice : 10 Vote : Contre : 0

 En exercice :
 10
 Vote :
 Contre :
 0

 Présents :
 7
 Abstention :
 0

<u>Présents</u>: François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS,

Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé: Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

<u>Absent excusé ayant donné</u> Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

procuration :

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 février 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de la création d'une unité de micro ou ultrafiltration complétée par un traitement UV et chloration en sortie de station de dépollution complété d'un maillage le coût de réalisation du projet avait été estimé à 2,75 M€ H.T. En date du 18/10/2023, par la délibération n°2023-10/63B, une aide financière était sollicitée auprès du département, de la région et de l'agence de l'eau.

Pour rappel, sous couvert d'un traitement approprié (micro ou ultrafiltration complété par une ozonation ou chloration) et de la validation de l'ARS, l'injection directe d'eau traitée dans le réseau ASA permettrait de suppléer la totalité des volumes mobilisés sur une ressource en très grand stress. Cette « nouvelle » eau serait ainsi destinée :

- Aux arrosages communaux et particuliers,
- À l'agriculture,
- À l'hydrocurage des réseaux,
- Au nettoyage des camions,
- Au remplissage en eau des camions du SDIS,

Or, après actualisation du projet et des canalisations, le montant global de ce projet a été revu et est aujourd'hui estimé à 2 873 541 € HT.

En conséquence des demandes supplémentaires de subventions sont solliciter auprès du Département, de la Région et de l'Agence de l'Eau en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

INVESTISSEMENT REUT		MAILLAGE	USINE
	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
MOE	74 250 €	37 125 €	37 125 €
MAILLAGES	995 291 €	995 291 €	
CSPS MAILLAGE	8 000 €	8 000 €	
USINE	1 789 000 €	-	1 789 000 €
CSPS USINE	7 000 €	(E	7 000 €
LSD II	483 253 €	483 253 €	
TOTAL Global	3 356 794 €	1 523 669 €	1 833 125 €
TOTAL Hors LSD II (engagé avant le dépôt de demande de subvention)	2 873 541 €	1 040 416 €	1 833 125 €

Montant retenu pour les demandes de subventions : 2 873 541 € HT

SUBVENTIONS REUT				MAILLAGE	USINE
	%	Référence (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
CD66	10 % de la partie usine	1 833 125 €	183 313 €	0 €	183 313 €
REGION	20%	2 873 541 €	574 708 €	200 000 €	340 000 €
AGENCE DE L'EAU	38%	2 873 541 €	1 091 946 €	380 000 €	646 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	68%	-	1 849 966 €	580 000 €	1 169 313 €
Auto-financement	32%	2 873 541 €	1 506 828 €	943 669 €	663 813 €

En conséquence, il est proposé au Bureau d'approuver l'actualisation du projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien et de décider de solliciter l'aide de :

- la Région, à hauteur de 20 % du coût de ces travaux
- de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 38 % du coût de ces travaux,
- du Conseil Départemental 66, à hauteur de 6,38 % du coût de ces travaux.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

SAPPROUVE l'actualisation du projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien;

Specide de solliciter une aide financière, du Conseil Départemental 66de la Région et de l'Agence de l'Eau, telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture 066-246600282-20250305-2025-03-25B-DE Date de télétransmission : 07/03/2025 Date de réception préfecture : 07/03/2025 Pour extrait conforme, Le Président

SUD

OUSSILLON